

# LA FORMATION DES AGENTS DES COLLECTIVITÉS

Synthèse nationale des rapports au CTP sur l'état des collectivités territoriales au 31/12/2003

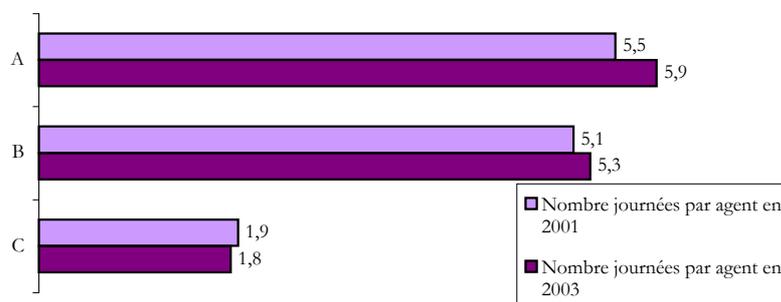
Synthèse thématique - numéro 4 - Juillet 2006

Dans la gestion des ressources humaines, l'effort formation (journées formation stagiaire) est important à analyser. Il est utile pour les collectivités de pouvoir se comparer et se situer par rapport à des employeurs de même type et de taille équivalente. La synthèse nationale des rapports au CTP constitue la seule source statistique permettant ces comparaisons. Pour l'année 2003, nous sommes en mesure de publier des informations sur les journées de formation. Et pour la première fois, nous pouvons en mesurer les évolutions dans le temps. Au regard des types de formation, la formation continue occupe comme en 1999 et 2001 une place prépondérante. Les formations prévues par les statuts particuliers (formations initiales) continuent de se développer.

## > Légère augmentation du nombre de journées formation ... au profit surtout des catégories d'encadrement

Nombre de journées formation par agent et par an

Le nombre de journées de formation des agents de catégorie A et B est plus important que celui des catégories C : 5,9 et 5,3 jours contre 1,8 jour. Entre 2001 et 2003, on constate une accentuation de cette différence.



## > Depuis 1999, une croissance constante des formations prévues par les statuts particuliers

La formation continue qui occupe une place prépondérante représente 53 % des journées de formation, soit légèrement moins qu'en 2001 (57 %). En revanche les formations prévues par les statuts particuliers (formations initiales) se sont particulièrement développées : 28 % des journées de formation en 2003 contre 24 % en 2001 et 21 % en 1999. Comparativement à la répartition globale, la part de certains types de formation est plus importante selon le type et la taille de l'employeur (cf tableau p. 3) :

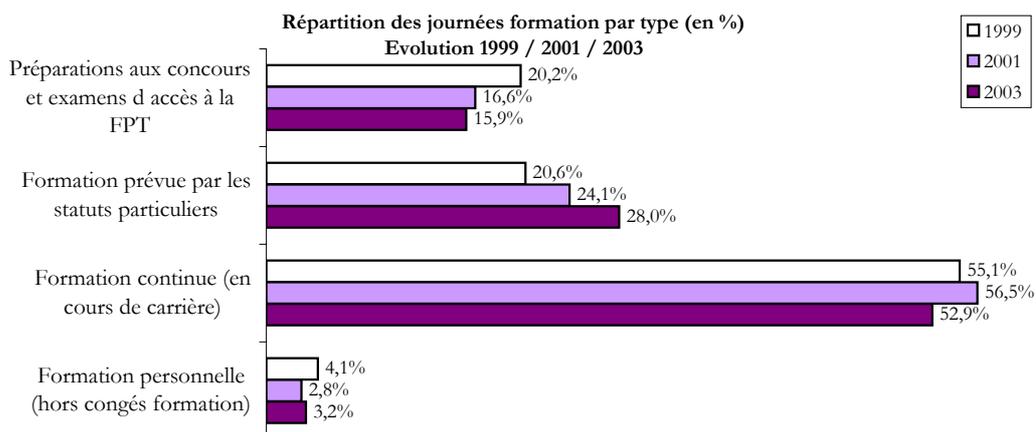
- les préparations aux concours et examens de la FPT dans les communautés urbaines et les communes et établissements communaux de moins de 1 000 hab. ;
- les formations prévues par les statuts particuliers dans les régions et les SDIS ;
- les formations continues dans les départements et les offices publics d'HLM ;
- les formations personnelles dans les communes et établissements communaux de moins de 5 000 hab.

### Répartition des journées formation (en %) par type de formation et type de collectivités

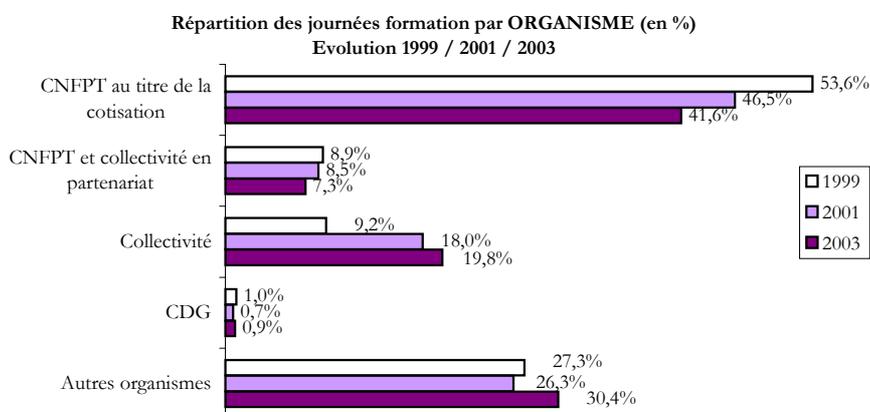
	Préparations aux concours et examens d'accès à la FPT	Formation prévue par les statuts particuliers	Formation continue (en cours de carrière)	Formation personnelle (hors congés formation)
Régions	17,6	43,7	37,7	1,0
Départements	15,4	18,3	62,1	4,2
Com. et étab. communaux de moins de 1 000 hab.	26,7	16,0	48,3	9,0
Com. et étab. communaux de 1 000 à 3 500 hab.	20,0	26,1	48,1	5,7
Com. et étab. communaux de 3 500 à 5 000 hab.	19,4	28,2	46,4	6,1
Com. et étab. communaux de 5 000 à 10 000 hab.	20,8	27,6	47,5	4,1
Com. et étab. communaux de 10 000 à 20 000 hab.	18,1	26,9	52,1	3,0
Com. et étab. communaux de 20 000 à 50 000 hab.	16,6	25,5	56,7	1,2
Com. et étab. communaux de 50 000 à 100 000 hab.	22,3	25,5	48,6	3,6
Com. et étab. communaux de plus de 100 000 hab.	13,8	25,3	58,7	2,2
<i>Ensemble des communes</i>	<i>18,3</i>	<i>25,7</i>	<i>52,8</i>	<i>3,2</i>
SDIS	2,5	48,2	47,1	2,2
Communautés urbaines	29,5	20,6	48,8	1,0
Communautés d'agglomération / SAN	19,4	32,2	47,4	1,0
Communautés de communes / Districts	19,4	38,3	37,4	4,9
Syndicats et autres étab. pub. intercommunaux	18,2	30,5	45,3	6,0
OPHLM	15,4	15,8	66,8	2,1
Centres de gestion et CNFPT	22,5	23,0	54,1	0,4
<b>Ensemble des collectivités (en 2003)</b>	<b>15,9</b>	<b>28,0</b>	<b>52,9</b>	<b>3,2</b>
<b>Ensemble des collectivités (en 2001)</b>	<b>16,6</b>	<b>24,1</b>	<b>56,5</b>	<b>2,8</b>

### Répartition des journées formation (en %) par organisme de formation et type de collectivités

	CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	CNFPT et collectivité en partenariat	Collectivités	Centres de gestion	Autres organismes
Régions	40,8	1,7	11,7	0,3	45,5
Départements	33,5	5,9	14,0	0,1	46,5
Com. et étab. communaux de moins de 1 000 hab.	44,2	13,9	3,2	8,6	30,1
Com. et étab. communaux de 1 000 à 3 500 hab.	52,1	8,9	3,5	2,7	32,8
Com. et étab. communaux de 3 500 à 5 000 hab.	61,2	6,9	2,0	1,7	28,2
Com. et étab. communaux de 5 000 à 10 000 hab.	62,1	8,0	3,7	1,5	24,7
Com. et étab. communaux de 10 000 à 20 000 hab.	59,1	7,3	5,4	0,8	27,4
Com. et étab. communaux de 20 000 à 50 000 hab.	54,4	7,4	8,2	0,8	29,3
Com. et étab. communaux de 50 000 à 100 000 hab.	51,3	8,3	9,9	0,7	29,9
Com. et étab. communaux de plus de 100 000 hab.	43,1	11,5	18,8	0,3	27,2
<i>Ensemble des communes</i>	<i>53,1</i>	<i>8,7</i>	<i>8,7</i>	<i>1,3</i>	<i>28,5</i>
SDIS	6,1	3,5	75,5	0,2	14,8
Communautés urbaines	42,8	7,3	9,7	0,1	40,1
Communautés d'agglomération / SAN	52,7	12,2	6,9	0,8	27,3
Communautés de communes / Districts	53,2	10,1	4,3	1,1	31,3
Syndicats et autres étab. pub. intercommunaux	48,6	7,1	7,6	1,5	35,2
OPHLM	38,1	11,7	7,4	1,1	41,7
Centres de gestion et CNFPT	71,8	5,0	4,0	5,9	13,2
<b>Ensemble des collectivités (en 2003)</b>	<b>41,6</b>	<b>7,3</b>	<b>19,8</b>	<b>0,9</b>	<b>30,4</b>
<b>Ensemble des collectivités (en 2001)</b>	<b>46,5</b>	<b>8,5</b>	<b>18,0</b>	<b>0,7</b>	<b>26,3</b>



### > Une place de plus en plus importante des formations internes



Au regard des organismes de formation, le CNFPT occupe toujours en 2003 une place prépondérante, malgré une baisse qui se poursuit, puisqu'il assure à lui seul près de 42 % des journées formation.

En revanche, les collectivités ont plus recours à d'autres organismes externes de formation (hors CNFPT), avec 30 % des journées formation en 2003 contre 26 % en 2001. De même, on constate que la collectivité forme de plus en plus elle-même ses agents, avec 20 % des journées formation contre 18 % en 2001 et seulement 9 % en 1999.

D'autre part, le recours à certains organismes est plus fréquent pour certaines catégories d'employeurs au regard de la répartition moyenne (cf tableau p. 4) :

- le CNFPT (au titre de la cotisation obligatoire) est présent dans l'ensemble des communes et établissements communaux et notamment ceux de 3 500 à 20 000 hab. ;
- les formations internes à la collectivité ou en partenariat avec le CNFPT dans les SDIS ;
- les "autres organismes" de formation (publics ou privés) dans les régions, les départements et les offices publics d'HLM.

#### Pour en savoir plus...

**Bis n°51 – Avril 2006** - *Synthèse des résultats des Bilans sociaux 2003* – Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire – Direction générale des collectivités locales – Département des études et des statistiques locales.

#### Précisions méthodologiques

Le champ des bilans sociaux rassemble les collectivités disposant d'un Comité Technique Paritaire propre (celles de plus de 50 agents) ou relevant du CTP d'un Centre de Gestion. Il est un peu plus restreint que celui de l'enquête de l'Insee sur les effectifs des collectivités territoriales (Colter). A partir des bilans au 31 décembre 2003, 22 318 dossiers ont été retournés - soit directement, soit par l'intermédiaire des centres de gestion de la fonction publique territoriale - dont 19 932 sont finalement exploitables. Le taux de couverture des collectivités est de 42 %, ce qui représente près des deux tiers des personnels titulaires.

**Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale** Place Beauvau – 75008 Paris – tél : 01 53 43 84 10 – télécopie : 01 53 43 84 11

*Synthèse réalisée par :*

**Centre National de la Fonction Publique Territoriale – Direction de l'Emploi et des Carrières – Observatoire de la fonction publique territoriale** 10/12, rue d'Anjou – 75381 Paris cedex 08 – tél : 01 55 27 44 00 – télécopie : 01 55 27 44 01

**Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire – Direction générale des collectivités locales – Département des études et des statistiques locales – Sous-direction des élus locaux et de la fonction publique territoriale**  
2, place des Saussaies – 75008 Paris – tél. : 01 49 27 31 87 – télécopie : 01 49 27 34 29